

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI (CTS)

Organe de pilotage du Programme WAPO, le Comité Technique de Suivi (CTS) a pour principaux rôles :

- la mise en œuvre des orientations du [Conseil des Ministres](#) ;
- la formulation de recommandations au [Conseil des Ministres](#) sur :
 - l'approbation de la planification (plans d'actions annuels) ;
 - l'approbation des rapports d'avancement techniques et financiers ;
 - le contrôle de la bonne application des plans d'aménagement et de gestion et des plans d'affaires ;
 - le développement des synergies à l'échelle du complexe WAPO.

Composition du Comité Technique de Suivi

- UEMOA ;
- Administrations de tutelle des Ministères en charge des aires protégées ;
- Directeurs ou Conservateurs des parcs ;
- Projets et/ou autres acteurs intervenant dans le complexe WAPO ;
- Conseil Scientifique ;
- Fondations des Savanes Ouest Africaines ;
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature;
- Partenaires techniques et financiers en qualité d'observateurs.

La tenue du CTS permet également d'échanger sur les thématiques majeures en lien avec la conservation du système des aires protégées et de la périphérie du complexe WAPO.

A lire également : rapports du Comité Technique de Suivi

[Rapport du CTS, Ouagadougou mars 2014](#)

[Rapport du CTS, Cotonou mars 2013](#)

[Rapport du CTS, Niamey février 2012](#)

[Rapport du CTS, Ouagadougou février 2011](#)

[Rapport du CTS, Cotonou du février 2010](#)

[Archives années précédentes](#)